

**Compte-rendu du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 25 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 14 octobre 2016.

**Nombre de membres en exercice :** 64

**Présents :** 57

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Jean-Paul PROUST
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Éléonore BAGES
	Alain MERCHADOU
	Maryse BALSE
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LALINDE	Christian BOURRIER
	Christine VERGEZ
	Christian ESTOR
	Anne-Marie DROUILLEAU
	Gilbert LAMBERT
	Jérôme BOULLET
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	David FAUGERES
	Christelle OSTINET
LIORAC SUR LOUYRE	Jean-Claude MONTEIL

LOLME  
MARSALES  
MAUZAC ET GRAND CASTANG

MOLIERES  
MONPAZIER  
MONSAC  
MONTFERRAND DU PERIGORD  
NAUSSANNES  
PEZULS  
PONTOURS  
PRESSIGNAC VICQ  
RAMPIEUX  
SAINT AGNE  
SAINT AVIT RIVIERE  
SAINT AVIT SENIEUR  
SAINT CAPRAISE DE LALINDE  
SAINT CASSIEN  
SAINT FELIX DE VILLADEIX  
SAINT MARCEL DU PERIGORD  
SAINT MARCORY  
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER  
SAINTE CROIX DE BEAUMONT  
SAINTE FOY DE LONGAS  
SOULAURES  
URVAL  
VARENNES  
VERDON  
VERGT DE BIRON

Bernard ETIENNE  
Jean-Pierre PRETRE  
Patrice MASNERI  
Christian CRESPO  
José DANIEL  
Fabrice DUPPI  
Daniel SEGALA  
Nathalie FABRE  
Pierre BONAL  
Roger BERLAND  
Marie-Thérèse ARMAND  
Benoît BOURLA  
Daniel GRIMAL  
Serge MERILLOU  
Isabelle MUCHA  
Alain DELAYRE  
Laurent PEREA  
Philippe POUMEAU  
Philippe GONDONNEAU  
Yves WROBEL  
Jean CANZIAN  
Gérard CHANSARD  
Jean-Pierre HEYRAUD  
Philippe LAVILLE  
Magalie PISTORE  
Roland KUPCIC  
Gérard MARTIN  
Jean-Marie BRUNAT  
Nathalie FRIGOUT

**Absents excusés : Thierry DEGUILHEM, Philippe FRANCO, Denis RENOUX, Mérico CHIES, Michel COUDERC, Jean-Marc GOUIN, Cathy PONS, Annick GOUJON, Jean-Gabriel MARTY.**

**Pouvoirs :**

Monsieur COUDERC Michel, absent, avait donné pouvoir à Madame Christine VERGEZ.  
Monsieur GOUIN Jean-Marc, absent, avait donné pouvoir à Monsieur Christian ESTOR.  
Madame PONS Cathy, absente, avait donné pouvoir à Monsieur Christian BOURRIER.

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation des préconisations faites par le cabinet SPQR concernant l'audit organisationnel et de gestion du CIAS pour validation

Convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations par SPQR et demande de subvention

2. Convention avec l'ATD pour assistance à la prise de compétence assainissement et demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne

3. Tarifs des prestations et des produits vendus dans les points d'information touristiques

4. Urbanisme : Avenant à la convention de mise à disposition du service urbanisme de la CCBDP aux communes pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol concernant la prise en charge des honoraires d'avocat dans le cas de recours contentieux.

5. Attributions de Compensation définitives et régularisations 2016

6. Questions diverses

Point sur la prise de compétence Assainissement

Point sur le Vélo Route-Voie Verte

Monsieur le Président, Christian ESTOR, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Le compte rendu de la réunion précédente étant approuvé, M. Patrice MASNERI est désigné comme secrétaire de séance.

## **1. 1. Validation des préconisations du cabinet S.P.Q.R concernant la gestion du C.I.A.S**

Monsieur Christian ESTOR propose de faire lecture de la proposition de délibération pour laquelle il s'agira de délibérer :

*Le président explique au conseil que depuis sa création au 1er Janvier 2013, le CIAS-BDP, issu de la fusion de 5 entités préexistantes (publiques et privée), a constaté une détérioration de ses équilibres financiers.*

*La communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord (à qui les communes du territoire ont confié la compétence Action Sociale et qui l'a transférée au CIAS) finance en subvention d'équilibre les déficits successifs du CIAS : 703 000 € en 2015 et de l'ordre de 950 000 € en 2016.*

*Dans un contexte de contraintes budgétaires, les élus du conseil d'administration du CIAS et de la communauté de communes ont souhaité un audit organisationnel et de gestion du CIAS afin de le rendre plus efficient, d'enrayer l'importance des déficits et donc d'assurer sa pérennité.*

*Les pistes de redressement proposées par le cabinet d'études SPQR portent sur un plan d'actions autour de 4 axes de travail avec des préconisations détaillées et une évolution de l'organisation globale du CIAS.*

### *1. Plan d'actions :*

#### *Sur l'activité*

*- Augmenter l'activité SAD qui est en baisse régulière depuis 2013 (optimisation des plans d'aide et amélioration de la réputation du CIAS par une démarche de qualité et par une remobilisation des agents d'exécution)*

*- Réévaluer les tarifs (tarifs payants (tarifs des services dits de confort) et nouvelle grille tarifaire du Conseil Départemental,)*

*- Renouveler la convention de portage de repas (renégocier le coût d'achat des repas avec une mise en concurrence pour amoindrir la charge de ce service)*

*- Maîtriser les déficits des hébergements (augmenter les recettes et maîtriser les coûts de la MARPA et des RPA)*

- Arrêter progressivement le service HTM

*Sur l'organisation des services :*

- Revisiter les circuits de décision et la taille de l'équipe administrative (définir une nouvelle organisation avec la communauté de communes en divisant par deux l'équipe administrative (pour arriver à un encadrement pour 15 000 heures alors que le taux d'encadrement SAD est très élevé : 8 336 heures par ETP) et en supprimant le poste de direction)

- Revoir les affectations de personnel en mutualisant avec la CC et entre établissements d'un même secteur (diminuer les coûts)

- Harmoniser les pratiques entre antennes (mettre en place un travail de groupe pour réduire les dysfonctionnements qui ont des répercussions sur les heures improductives et les interventions)

*Sur les ressources humaines :*

- Diminuer les heures improductives SAD qui représentent 30% des heures contrat (alors que les ratios nationaux sont inférieurs à 20%) avec une amélioration de la productivité horaire, une diminution des temps d'intervention et par la mise en place d'un règlement interne

- Poursuivre les sessions de formation

*Sur les finances /comptabilité :*

- Améliorer la lisibilité et visibilité budgétaire (Identifier les services/établissement dans des budgets annexes)

- Mise en place d'un suivi budgétaire plus rigoureux (secteur géographique, secteur d'activités).

## *2. Préconisations organisationnelles*

- Mutualisation entre le CIAS et la communauté de communes des fonctions supports : Direction, Ressources Humaines et Finances.

- Positionnement d'un responsable du service d'aide à domicile référent.

- Maintien des antennes afin de garantir la proximité auprès de l'utilisateur et du personnel

- Rapprochement avec la communauté de communes. Revoir la définition de ses services du CIAS (Aide à Domicile, Hébergement, Portage de repas, Action Sociale). Le CIAS serait un service principalement gestionnaire du SAAD (avec un effectif de l'équipe administrative plus réduit d'autant plus que l'on mutualise les fonctions supports avec celles

*de la communauté de communes). Réorganisation du service Ressources Humaines de la communauté de communes avec à minima une personne dédiée à la paie des agents du CIAS et création d'un service commun Achats Publics.*

*Le président rappelle que le 3 Octobre 2016, en commission et en présence des services départementaux de l'Action Sociale, le cabinet SPQR a présenté ces pistes de réflexion et que celles-ci ont été validées. Il précise que lors de cette réunion, il a été mentionné l'importance dans un territoire rural d'un CIAS qui a pour objectif d'offrir des services d'Aide à la Personne de qualité à un coût raisonnable tant pour les usagers que pour la structure.*

*Le Président demande au conseil de ratifier les préconisations du cabinet SPQR et d'entériner son soutien financier au CIAS.*

Il explique que le Conseil d'Administration du CIAS a voté à l'unanimité cette délibération le 24 octobre 2016.

Ces éléments suscitent de nombreuses questions :

Quelles préconisations concrètes pour le personnel administratif ?

Peut-on espérer un retour à l'équilibre du budget du C.I.A.S en 2017 ?

Quel coût pour la restructuration, et ce coût aura t-il un impact sur la fiscalité, sera –il absorbé par la CCBDP ?

Doit-on se passer de services trop coûteux ?

Monsieur Christian ESTOR explique que le budget du CIAS a été voté au mois d'Avril avec une subvention d'équilibre de la Communauté de communes de 750 000€. Devant le déficit toujours croissant du CIAS, les élus avaient demandé la réalisation d'un audit par un cabinet extérieur. Un mois plus tard, lors d'une réunion avec les services du CIAS, il est constaté que les recettes inscrites au budget du CIAS ont été surévaluées et donc que cette subvention d'équilibre serait bien insuffisante. Il semble que le budget ait été voté « non sincère ».

Le Président explique qu'une des premières préconisations de l'audit porte sur l'organisation du CIAS et plus particulièrement sur le nombre d'encadrants. Il est proposé de mutualiser les services supports : direction, ressources humaines et comptabilité/gestion entre le CIAS et la CCBDP. Compte tenu de la situation, une des premières décisions fut la mutualisation de la direction : c'est donc la Directrice Générale des Services de la CCBDP, Monique PELLETANT, qui l'assure. Concernant Denis CARISSAN, il s'occupe des contrats ruraux à la CCBDP.

Pour le SAAD, l'audit précise l'importance d'une personne référente pour le terrain. Maryse CASSANG, actuellement responsable de l'antenne de Monpazier est proposée pour cette mission.

Concernant les heures effectuées sur le terrain, l'audit n'a pas révélé de surévaluation des heures. Par contre, il y a beaucoup de contrats élevés (35h), ce qui rend difficile la modulation. La modulation est le dispositif qui permet de réguler les variations d'activités mais nécessite une gestion rigoureuse des plannings. Cela pose de plus le problème de régime de retraite puisqu'à 35 heures hebdomadaires, l'agent dépend de caisse de la CNRACL, plus onéreuse pour la collectivité que celle de l'IRCANTEC (régime complémentaire des agents ayant un temps de travail inférieur à 28 heures). C'est pour cela que l'audit préconise que les prochaines embauches devront se faire en dessous de 28 heures de travail hebdomadaire.

Le président explique que malgré tout, il va falloir se séparer de quelques personnes (personnel d'encadrement). Certains intégreront les services de la CCBDP (1 ou 2 personnes), d'autres pourraient intégrer des services administratifs partenaires. Enfin, il pourrait y avoir 2 départs en retraite anticipée. Cette situation est très anxiogène pour les agents

S'agissant du coût de la restructuration, aucune donnée n'est disponible sur ce point. Il était nécessaire d'obtenir préalablement l'accord du conseil communautaire sur ce principe de restructuration avant d'entamer des démarches plus concrètes. Il est essentiel cependant que cela n'ait pas de répercussions financières sur la fiscalité durant la mandature.

Pour les personnes sous contrat, compte tenu que le CIAS ne cotise que depuis Juillet 2016, l'indemnisation par Pole Emploi ne pourra être faite qu'à partir de Janvier 2017.

Les personnes titulaires dont il faudra se séparer seront mises à disposition du CDG24 que la collectivité indemniserà durant 3 ans à hauteur de 150% du traitement.

Enfin, il faudra peut-être recentrer les activités du CIAS sur les actions sociales, l'effort devant être mis sur les personnes vulnérables. Doit-on garder le service « Hommes Toutes mains » ? Même chose pour le ménage aux particuliers ? Sachant que le CIAS perd 3€ par heure, ne faut-il pas privilégier les autres services ? Ou bien augmenter les tarifs de ces services de confort, pour ceux qui souhaitent en bénéficier.

En conclusion, les élus communautaires après la présentation de l'audit sur le CIAS du cabinet SPQR par Monsieur le Président de la CCBDP reconnaissent la qualité de celui-ci qui permet d'ouvrir des pistes de travail pour redresser la situation budgétaire et assurer la pérennité des services.

Deux objectifs communs sont pointés: œuvrer à assurer la continuité du service en direction

des usagers et de retrouver des capacités d'autofinancement pour la CCBDP en s'attaquant au déficit chronique du CIAS par une réorganisation de ses structures.

Face à ces objectifs, les élus expriment le fait qu'ils comprennent les inquiétudes soulevées tant au niveau du personnel que des usagers.

**Tout en prenant en compte les objectifs fixés ainsi que la rigueur nécessaire de gestion de ce dossier, les élus de la CCBDP expriment leur volonté de mettre en œuvre les mesures correctives adéquates à la situation en veillant à assurer tout le long du processus la transparence, le dialogue et la prise en compte de la gestion des questions humaines que peut soulever cette réorganisation structurelle afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.**

La délibération est acceptée par le conseil communautaire avec 59 voix pour et 2 abstentions.

<b>1. 2. Convention d'accompagnement du cabinet SPQR pour la nouvelle réorganisation du CIAS BDP</b>
--

Le Président rappelle que l'audit réalisé par le cabinet SPQR a révélé des dysfonctionnements de gestion du CIAS, ainsi que la nécessité d'une évolution organisationnelle afin de rapprocher la gestion du CIAS de celle de la communauté de communes.

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, le Président propose un accompagnement par le cabinet S.P.Q.R. qui porte sur :

- Présentation de la stratégie détaillée en conseil communautaire
- Proposition d'organigrammes définitifs
- Accompagnement à l'identification de solutions pour les postes surnuméraires
- Présentation aux instances concernées
- Appui à la préparation de la tarification 2017

Le budget proposé pour effectuer l'ensemble de ces tâches est estimé à 20 100€ H.T. pour 19 jours de travail.



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'accompagnement du cabinet S.P.Q.R. à la mise en œuvre des évolutions organisationnelles du CIAS, autorise le président à signer la convention ainsi que tout document y afférant et sollicite une subvention auprès de l'UNCCAS (Union Nationale des Centre Communaux d'Action Sociale) pour cet accompagnement.

<b>2. Convention avec l'A.T.D. pour l'assistance à la prise de compétence assainissement et demande de subvention auprès de l'agence Adour Garonne</b>
--

Le Président rappelle au conseil communautaire que lors du conseil précédent, l'Intérêt communautaire concernant la compétence optionnelle assainissement collectif a été défini aux nouvelles installations d'assainissement collectif (station et réseau), aux réhabilitations et extension de stations et réseaux existants.

Afin d'étudier une évolution du transfert de la compétence Assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales) des communes à la communauté de communes à compter du 01/01/2017, le Président propose une assistance à la maîtrise d'ouvrage par l'ATD24 (Agence Technique Départementale).

Le coût de cette assistance serait pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 16 000 € H.T.

Cette mission d'assistance technique est susceptible d'être subventionnée par l'Agence Adour Garonne, à hauteur de 70%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, accepte à l'unanimité l'assistance technique de maîtrise d'ouvrage de l'ATD pour l'étude du transfert de la compétence assainissement à la CCBDP, autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document y afférant et sollicite une subvention auprès de l'Agence Adour Garonne à hauteur de 70 %.

**Voir la convention en annexes**

<b>3. Tarif des prestations et des produits vendus dans les points d'information tourisme</b>
---

Monsieur le Président explique au conseil communautaire que les tarifs des prestations et des articles vendus dans les Points Information Tourisme de Beaumont-du-Périgord, du Buisson de Cadouin, de Lalinde et de Monpazier font l'objet d'une délibération et qu'il convient de délibérer de nouveau suite à certains changements de ces tarifs, ainsi qu'à l'ajout de nouveaux produits et l'évolution des prestations, liés au développement de l'activité du service tourisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la nouvelle fiche tarifaire et dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1er novembre 2016.

**Voir la fiche tarifaire en annexes**

<b>4. Avenant à la convention de mise à disposition des services de la CCBDP pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol</b>
---

Monsieur Philippe GONDONNEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace présente un avenant à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol.

Cet avenant a pour objet de définir les modalités de financement des honoraires d'avocat en cas de recours contentieux contre une décision dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune de conformément à l'article R 410-5 du code de l'urbanisme.

Il modifie la convention initiale comme suit :

**Article 7 – recours et contentieux**

Le service urbanisme de la CCBDP accompagnera la commune pour les recours contentieux dont elle fera l'objet dans la mesure où la commune a suivi la proposition du service urbanisme.

En cas de recours contentieux, les frais concernant les honoraires d'avocat sont à la charge de la commune dans la limite du remboursement de l'assurance de protection juridique. Au-delà

de ce montant, à la demande du Maire, la CCBDP et la commune assument pour moitié les charges supplémentaires liées aux honoraires d'avocat.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré adopte à l'unanimité l'article 7 de la convention selon la formulation proposée et décide d'autoriser le Président à mener cette procédure.

#### **5. Attributions de compensation définitives 2016**

Monsieur Bruno DESMAISON, Vice-Président en charge des Finances, explique au conseil que suite au conseil du 28 Juin 2016, la répartition des charges pour la régularisation des OM 2015 a été ventilée par commune.

Il précise que selon le code général des impôts, les AC pourront être révisées « librement » par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et l'unanimité des conseils municipaux des communes membres concernées.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'entériner les attributions de compensation 2016 conformément au tableau récapitulatif ci-annexé.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à 60 voix pour et une voix contre, les montants mentionnés dans le tableau des attributions de compensation 2016 (voir annexes), et demande aux communes d'entériner cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Velo route**

Monsieur le Président explique que plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour le dossier vélo route voie verte. Ce fut l'occasion de montrer aux financeurs que notre dossier est sérieux et quasiment abouti. Si le taux de subvention sur ce projet est pratiquement acté à

80%, il faudra vite délibérer car ce taux pourrait ne pas perdurer. Il faudrait statuer lors du prochain conseil communautaire. Des aménagements techniques sont à apporter pour que le dossier soit finalisé.

Le 09 novembre aura lieu une réunion avec l'ATD.

### **Circuits courts**

Monsieur Philippe GONDONNEAU explique que dans le cadre de la démarche pour l'utilisation de produits bio et locaux initiée dans le plan de formation du Périgord Pourpre, qu'une formation est proposée par le CNFPT à l'attention des cantinières du territoire.

Si des communes sont intéressées par cela, elles peuvent inscrire leurs agents. Un mail sera renvoyé aux communes avec tous les éléments d'information nécessaires.

### **Assainissement Non Collectif**

La question est posée quant à l'assainissement Non collectif.

Le Président explique que pour l'heure, la réflexion n'étant pas encore entamée, cet Intérêt Communautaire sera débattu prochainement lors des réunions des maires.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h10.

*La prochaine réunion est prévue le Mardi 22 NOVEMBRE 2016 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.*

## ANNEXES



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASTIDES DORDOGNE PERIGORD**

### **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE À MAÎTRISE D'OUVRAGE**

#### **ENTRE**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES DORDOGNE PERIGORD** représentée par Monsieur Christian ESTOR, Président de la communauté de communes, agissant en tant que maître d'ouvrage, autorisé par délibération N°..... en date du ..... faisant élection de domicile au 36 boulevard de Stalingrad – 24 150 Lalinde

#### **ET**

**L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (ATD24)** représentée par Monsieur Jean Michel MAGNE son Président, faisant élection de domicile à l'Espace Culturel François Mitterrand - 2 Place Hoche - 24000 PERIGUEUX

#### **Préambule.**

La communauté de communes Bastides Dordogne Périgord disposait de la compétence « Assainissement Collectif » depuis le 01/01/2014 mais ne l'exerçait pleinement que sur les communes de l'ex CC Pays Beaumontois. Cette délimitation de l'intérêt communautaire a été remise en cause par la Préfecture et refusée par un jugement du Tribunal Administratif le 22/04/2016. Afin de régulariser cette situation la communauté de communes a commandé à l'Agence Technique Départementale une étude préalable au transfert de la compétence (assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales) afin d'avoir une vision globale et d'apporter une aide à la décision aux élus sur les choix pertinents à effectuer.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA MISSION**

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord.

#### **ARTICLE 2 - CONTENU DE LA MISSION**

La mission confiée à l'Agence Technique Départementale est une mission intégrée d'assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage.

Elle comprend, de manière non exhaustive, les étapes et tâches suivantes :

- Le rappel du contexte et de l'objet de l'étude
- Phase 1 : État des lieux et diagnostic global de chaque service
  - ⇒ Etat des lieux technique et patrimonial

- ⇒ Comparaison de la valeur comptable nette des installations avec leur état physique
- ⇒ Fonctionnement juridique et administratif des services (DSP, régie, régie plus prestations de service)
- ⇒ Performances des services (techniques, financières, qualité du service)
- ⇒ Documents de planification et de gestion existants (zonage, études diagnostiques, règlement de service, autorisations de déversements....)
- ⇒ Infrastructures de gestion des eaux pluviales
- ⇒ Modalités d'entretien préventif et curatif des réseaux
- ⇒ Politique de renouvellement des collecteurs
- ⇒ Analyse budgétaire (redevances, recettes, encours et extinction de la dette, amortissement budgétaire et financier, épargne brute, nette,...)
- ⇒ Mise en évidence des points de faiblesse pour chaque service existant

**Un bilan d'étape le plus complet possible sera établi pour la fin d'année 2016 afin de fournir à la communauté de communes le maximum de données pour le transfert de la compétence au 01/01/2017.**

A l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase, un rapport sera rédigé, il fera largement appel aux outils cartographiques et tableaux de synthèse pour une meilleure compréhension des enjeux, limites, points forts sur le territoire de l'EPCI. De même, une réunion de présentation au COPIL sera effectuée.

➤ Phase 2 : Etablissement des scénarii de fonctionnement futur :

- ⇒ Proposition d'un niveau de service à atteindre et garantir
- ⇒ Aide à la priorisation des travaux à 10 ans selon une analyse multicritères (problèmes de salubrité publique, systèmes d'assainissement collectif non conformes...)
- ⇒ Aide à la définition des moyens techniques et humains à mobiliser pour assurer le bon fonctionnement du service en fonction des enjeux et de la technicité requise
- ⇒ Aide au choix du mode d'organisation et de gestion du service (régie, régie + prestation de service, DSP...)
- ⇒ La détermination du prix d'équilibre du service avec le détail du lissage à envisager par commune en distinguant la part fixe et la part variable.

A l'issue de cette étape, un rapport sera rédigé : il synthétisera les différents scénarii et le choix de la collectivité. De même une réunion de présentation au COPIL sera effectuée. La collectivité devra ensuite se prononcer sur un scénario.

➤ Phase 3 : Mise en œuvre du transfert de compétences

- ⇒ Finalisation du scénario retenu pour le nouveau schéma d'organisation.

A l'issue de cette étape, un rapport final sera rédigé et une réunion de présentation au COPIL sera effectuée.

Remarque : la présente offre s'attachera à répondre aux exigences du cahier des charges type de l'Agence de l'Eau annexée.

### **ARTICLE 3 - CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION**

Ce calendrier est établi à titre indicatif. Il est notamment tributaire des délais de réponses des communes concernant leurs données de service actuel. Il est de plus susceptible d'évoluer en fonction des délais nécessaires aux prises de décisions de la collectivité.

	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017	Septembre 2017
Phase 1 Collecte des données													
Rédaction phase 1													
Phase 2													
Phase 3													
Rendu final de l'étude													

#### **ARTICLE 4 – RÉMUNÉRATION**

La rémunération hors taxe à la valeur ajoutée est dissociée suivant les phases de mission pour laisser le choix à la communauté de communes d'associer ou non l'ATD sur l'ensemble du processus.

Si toutes les phases sont réalisées (d'octobre 2016 à septembre 2017) le montant de la mission s'établira à 16 000 € HT auquel s'appliquera et s'ajoutera le taux de la TVA en vigueur au moment de la réalisation finale des missions précitées. À ce jour le taux en vigueur étant de 20 %, la rémunération s'élèverait à 19 200 € TTC.

La prestation de l'ATD sera rémunérée sur présentation de notes d'honoraires et se décompose comme suit :

- Phase 1 : un premier acompte de 10 000 € HT interviendra à l'issue de la présentation de la phase 1 d'état des lieux et diagnostic (bilan patrimonial et budgétaire, tarifications en vigueur sur le territoire, organisation actuelle des services, niveau de performance actuel des services .....)
- Phase 2 : un second acompte de 4 000 € HT interviendra à l'issue de la présentation de la phase 2
- Phase 3 : le solde définitif de 2 000 € HT sera établi à l'issue de la phase 3 à la remise du rendu final de l'étude.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

L'étude se réalisera en étroite collaboration avec le comité de pilotage, constitué par le maître d'ouvrage, les communes, les financeurs, les services de l'Etat et l'assistant au maître d'ouvrage.

Chaque phase fera l'objet d'un ordre de service distinct engageant la communauté de communes.

Chaque phase entamée sera considérée comme due en totalité.

#### **ARTICLE 6 – FINANCEMENT**

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 70%.

En effet, l'ATD s'engage à respecter le cahier des charges exigé par l'Agence de l'Eau pour ce type d'études.

Fait à Périgueux en deux exemplaires originaux, le 30 septembre 2016

**LE PRESIDENT DE L'AGENCE TECHNIQUE  
DEPARTEMENTALE**

Jean Michel MAGNE

**LE PRESIDENT DE LA CCBDP**

Christian ESTOR



## Fiche tarifaire Service Tourisme

### 1. Adhésion prestataires :

Campings	Base	0 à 30 emplacements	31 emplacements & +	Total
0*, 1* à la ferme	40	40	45	80€ ou 85€
2* et 3*	40	55	80	95€ ou 120€
4* et 5*	40	90	150	130€ ou 190€

Hôtels	Base	0 à 10 chambres	11 chambres & +	Total
0 et 1*	40	75	80	115€ ou 120€
2*	40	75	85	120€ ou 130€
3*	40	100	130	140€ ou 170€
4* et +	40	130	150	170€ ou 190€

Meublés	Base	par gîte	Total Classés/ labellisés	Total Non classé/ labellisés
jusqu'à 6 pax	40	40	72 €	80 €
jusqu'à 10 pax	40	50	81 €	90 €
10 pax et +	40	60	90 €	100 €

10% de réduction pour les classés

Chambre d'hôtes	Base	par chambre	Total labellisées	Total non labellisées
1 à 2 chambres	40	35	67.50 €	75 €
3 à 4 chambres	40	40	72 €	80 €
5 chambres	40	50	81 €	90 €

10% de réduction pour les labellisés

Hébergement insolite	Base	par unité	Total		
	40	45	85 € / unité		
Villages de gîtes/vacances		1 à 10 gîtes	11 à 20 gîtes	21 gîtes et plus	
	40	60 € Soit 100 €	80 € Soit 120 €	100 €	Soit 140 €
Hébergement collectif		De 0 à 80 lits	81 lits et plus		
	40	50 Soit 90 €	70 Soit 110 €		

Restaurants	Base	jusqu'au 40 couverts	au-delà	Total
	40	30	50	70 à 90€

Site touristique	Base	Jusqu'à 5000 visiteurs	Au-delà	Total
Jusqu'à 5000 visiteurs	40	25	40	65 €
Groupement de sites	40		120	160
Producteur	40	20		60€ + un produit pour opérations de promotion ...
Loisirs				60 €
Artistes, artisans d'art				60 €
Commerçants				40 €
Associations				60 €

Adhésion post-édition papier : grille tarifaire sans le pack « base »

### Services +

Accompagnement numérique : 45 €

Diagnostic numérique : 60 €

Kit traduction : 55 €

## 2. Tarifs pour les manifestations / visites

- **Visites guidées** classiques:
  - Individuels : 5 € par adulte ; 2.30 € pour les 8-12 ans ; 3.80€ pour les étudiants et les demandeurs d'emploi ; gratuit pour les – de 8
  - Groupes (12 pax): 5€ par adulte (Monpazier), 4.00 € par adulte ; 2€ par enfant ; 2.50€ pour les scolaires (avec livret jeu) ; 3.50 € pour les étudiants et les chômeurs, gratuité chauffeur
  - Groupes avec OT partenaires (20 à 50 pax):4.00€
- **Visites nocturnes Monpazier**: 6€ par personne, 5€ pour enfants 3-8 ans avec costume, gratuit moins de 3 ans, un flambeau inclus par famille
- **Visites nocturnes Beaumont et Lalinde** : 6€ par personne, gratuit pour les – de 8 ans, un flambeau inclus par famille
- **Flambeaux supplémentaire** : 2€

### 3. Tarifs produits

#### **Pays des Bastides**

Sac à dos : 8 € -soldes estivales 2015: 4€  
Casquette : 8€ - : soldes estivales 2015 : 4€  
Sac : 2€  
Portefeuille : 8 € - soldes estivales 2015: 4€  
Tee-shirt : 5 € - soldes estivales 2015 : 3€  
Cartes postales Pays des bastides : 0.50 € la carte ou 5 € les 12  
Folio : 12 photos : 15 € ; 2 € l'une ; 4 € la grande  
La chemise cartonnée (noir) : 2 €

#### **Vinta Quatre**

- T-shirts adulte : 15€
- T-shirts enfant : 12€
- Porte-clés : 6.00€
- Stickers 24 et Cro : 2.00€

#### **Comité Départemental du Tourisme**

Carte postale du CDT : 0.50 € ; enveloppe : 0.40 €  
Topos guide de randonnée Pays Beaumontois, Monpazier, Le Buisson : 2€50 prix public, 2€ prix prestataires  
Carte cyclo : 1€  
Affiche de Biron : 4 €

#### **Editions de la Cévenne**

- Cartes postales : 1.20€

#### **Editions Couleurs Périgord**

A la Découverte de Monpazier : 5 € imposé  
A la Découverte de Hautefort : 5 € imposé  
A la Découverte de Thiviers : 5 € imposé  
A la Découverte de Saint Jean de Côte : 5 € imposé  
A la Découverte de Beynac : 5 € imposé  
Le temps des Loups : 20 € imposé

#### **Cap Diffusion (PIT de Beaumont, Lalinde, Le Buisson et Monpazier)**

Meilleures recettes du Pgd : 4.90 €  
Plus belles bastides du Sud Ouest : 8.50 €  
Parle moi du Moyen Age : 4 €  
Je découvre le coloriage Armures : 5 €  
Connaitre la cuisine du Sud Ouest : 7.9 €  
Connaitre le Pgd en français : 9.90 €  
Connaitre les châteaux : 7.90 €  
Aimer le Pgd Gb : 11 €

Aimer le Périgord Espagnol : 10.90 €  
Animaux préhistoriques : 2.9 €  
Affiche 40x60 : 80 €  
Aquarelle : 15 €  
Je découvre le Périgord Pourpre : 4.90€  
Je découvre le Périgord Noir : 4.90€

### **Les Editions Derveaux**

Carte la guerre de 100 ans : 16 € imposé  
Carte les Blasons : 13 € imposé  
Carte Les Croisades : 13 € imposé  
Carte chemins de Compostelle : 13 € imposé  
Carte Chrétienté : 13 € imposé  
Carte des Capétiens : 16 € imposé

### **Les Plus Beaux Villages de France**

Livre : 16.95 € imposé  
Carte : 8 € imposé

### **Diagram editions**

Calendrier du Périgord ou de Sud Ouest : 9.90 € imposé

### **PIT Lalinde**

- Carte randonnée Entre Dordogne et Louyre : 3€
- Pochettes Rando 22 fiches EDEL : 3,00€
- 1 série de 6 fiches Bassin Lindois : 1,00€
- Le staurothèque de Drayaux : 6€
- Architecture militaire en pays lindois : 12€
- DVD Les cluzeaux de moyenne Dordogne : 12€
- Le barrage de Tuilières : 15€
- Le canal de Lalinde : 15€
- 4 clochers une commune : Lalinde : 15€
- Lalinde de la préhistoire à la bastide : 15€
- Eglises et chapelles du canton de Lalinde : 15€
- L'ancien et le nouveau Périgord : 15€
- L'usine hydroélectrique de Tuilières : 15€
- La rivière retrouvée : 21€
- Suberne, les crues... : 21€
- La préhistoire du canton de Lalinde : 21€
- La guerre de cent ans : 21€
- L'abri et la grotte de la cavaille : 21€
- Un siècle et des hommes : 21€
- Les moulins du canton de Lalinde : 21€

- Le patrimoine méconnu du canton de Lalinde : 21€
- 14 banquets périgourdins : 21€
- Jean de La Lynde : 6,50€
- Limeuil et ses seigneurs : 6,50€
- Sainte Colombe de Lalinde : 7,50€
- Portes Clefs ecusson Périgord : 4,50€

### **PIT Le Buisson**

- Carte postale esprit du Périgord : 0.35 €
- Anciennes cartes du Buisson 0.10€

### **PIT Monpazier**

Livre Docteur l'Honneur : 6 € prix public – soldes estivales 2015: 3€  
 Livre Docteur l'Honneur : 3 € prix partenaire  
 Gravure de Monpazier : 9 €  
 Affiche Monpazier 1284 : 4 €  
 Affiche Monpazier 7è centenaire : 2 €  
 Affiche le Pays de Monpazier : 3 € - soldes estivales 2015: 2€  
 Affiche Monpazier/Biron : 2 €  
 Affiche l'Art et la Mémoire : 2 € - soldes estivales 2015: 1€  
 Gravures (3 modèles) de Monpazier : 2 €  
 Affiche Fanfan la Tulipe : 2 €  
 Affiche Fusée : 2 € -: soldes estivales 2015 : 1€  
 Affiche Biron : 4 €  
 Autocollant : 0.50 €  
 Présentation annuelle en vitrine : 200€  
 Les Clés d'une bastide : 14.50€

### **PIT Beaumont**

- Cartes postales isabelle GUENET : 1.50€
- Entre Sarladais et Bergeracois ,Saint Avit Sénieur T1 :25€
- Entre Sarladais et Bergeracois ,Saint Avit Sénieur T2 :20€
- Entre Sarladais et Bergeracois ,Saint Avit Sénieur T1 et 2 :40€
- Poster Isabelle GUENET :16€
- Cartes postales Beaumont, Monsac, Sainte Sabine et Nojals et Clotte, Montferrand du Périgord : 0.20€
- Cartes postales Bannes : 0,20€
- Les Croix : 15€
- Florilège du petit patrimoine rural bâti : 20€
- La route des pigeonniers : 3.50€

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2016

024-200034833-20161025-2016-10-25-08-DE  
 Regu le 26/10/2016

AC 2016	AC Provisions 2016		Regul 2015 à réintégrer		AC Réels 2015		AC réels 2016		AC année 2016	Repartition comptable
	est 7321	est 7321 (1) est 73221 (1)	Doc urba 2015	Total à réintégrer	Doc urba 2015	Total AC	Doc urba 2016	AC année 2016 (28/06/2016)		
AC 2016										
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	25 266	9 409 €			-25 266	-25 266	-25 266	9 409	9 409	9 409
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	2 806	16 204 €			9 409	-2 806	9 409	-2 806	16 204	16 204
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	30 337	11 302 €			-20 837	16 204	16 204	16 204	36 204	36 204
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	8 395	11 302 €			-43 903	-75 337	-75 337	-75 337	11 302	11 302
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	397	397 €			-8 395	-8 395	-8 395	-8 395	397	397
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	1 476	39 765 €			39 765	39 765	39 765	39 765	1 476	1 476
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	18 476	3 136 €			3 136	3 136	3 136	3 136	18 476	18 476
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	3 621	14 543 €			-18 476	3 621	3 621	3 621	14 543	14 543
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	3 772	11 632 €			14 543	3 772	3 772	3 772	11 632	11 632
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	20 509	16 051 €			16 051	16 051	16 051	16 051	20 509	20 509
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	11 131	11 131 €			-11 131	-11 131	-11 131	-11 131	11 131	11 131
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	83 093	83 093 €			72 470	72 470	72 470	72 470	83 093	83 093
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	15 249	15 249 €			-15 249	-15 249	-15 249	-15 249	15 249	15 249
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	17 120	431 €			-17 120	-17 120	-17 120	-17 120	17 120	17 120
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	4 933	4 933 €			4 933	4 933	4 933	4 933	4 933	4 933
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	30 288	4 933 €			-10 288	-10 288	-10 288	-10 288	30 288	30 288
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	35 395	35 395 €			-35 395	-35 395	-35 395	-35 395	35 395	35 395
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	27 290	27 290 €			-27 290	-27 290	-27 290	-27 290	27 290	27 290
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	16 140	684 928 €			-9 706	-9 706	-9 706	-9 706	16 140	16 140
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	5 679	3 417 €			702 728	702 728	702 728	702 728	5 679	5 679
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	23 540	23 540 €			-17 252	-17 252	-17 252	-17 252	23 540	23 540
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	28 372	28 372 €			370 866	370 866	370 866	370 866	28 372	28 372
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	327 191	327 191 €			3 051,00	3 051,00	3 051,00	3 051,00	327 191	327 191
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	49 510	49 510 €			-2 084,00	-2 084,00	-2 084,00	-2 084,00	49 510	49 510
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	318 222	318 222 €			14 774	14 774	14 774	14 774	318 222	318 222
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	400 390	400 390 €			31 737,00	31 737,00	31 737,00	31 737,00	400 390	400 390
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	79 135	79 135 €			21 016,00	21 016,00	21 016,00	21 016,00	79 135	79 135
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	26 537	26 537 €			425 774	425 774	425 774	425 774	26 537	26 537
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	23 207	23 207 €			17 924	17 924	17 924	17 924	23 207	23 207
SAINT-REMY-DE-TOURNAI	7 951	7 951 €			22 005	22 005	22 005	22 005	7 951	7 951
TOTAL	301 824	2 287 485 €	85 510	-11 900	63 620,00	1 815 580	1 815 580	1 815 580	301 824	2 287 485

AC 2017  
 A réintégrer en

Le Président  
 Christian ESTOR

